



Je suis employeur de main-d'œuvre et j'accueille régulièrement des salariés agricoles (CDD ou CDI)



Voici des documents à remettre à votre nouveau salarié, en fonction de son profil, afin qu'il puisse se repérer dans les démarches administratives.

- Fiche «Je suis nouveau salarié d'une entreprise relevant du régime agricole»
- Fiche «Je suis salarié agricole et récemment arrivé sur le territoire français»

Par ailleurs, nous avons également rédigé une fiche à votre intention pour vous permettre de guider vos salariés sur d'éventuelles questions relatives à leur affiliation au régime agricole.

Si vous avez d'autres interrogations :

- Consultez le site mainetloire.msa.fr
- Contactez-nous au **02 41 31 75 75** (9h-12h · 13h30-16h30)